

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 337

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Publicitas a le bras long

Les profonds remaniements rédactionnels et techniques à l'ordre du jour dans le trust Lousonna (« 24-Heures », Tribune de Lausanne », entre autres) sont aussi fonction de la bonne volonté de Publicitas. C'est la bâloise « National Zeitung » qui en faisait état la semaine dernière dans un article signé Urs P. Gasche. Et cette analyse se confirme à lumière de plus récentes décisions prises à Lausanne sur l'avenir des deux plus importants quotidiens romands. Une fois de plus, les lecteurs d'outre-Sarine auront eu la primeur de renseignements touchant la presse romande !

On sait que l'un des points importants de la restructuration de la « Tribune-Le Matin » était, à l'origine, un changement de format, qui aurait inévitablement entraîné une répartition différente de la matière rédactionnelle, présentée alors sous une forme plus condensée et plus accrocheuse. Publicitas a donc mis son veto à cette mutation : la TLM ne paraîtra pas sous le format réduit de « Blick », car la standardisation des annonces est un impératif auquel on ne saurait déroger. Un sondage entrepris auprès des lecteurs avait pourtant permis de dégager une très légère majorité pour la mini-formule projetée...

Cinq rédacteurs en chasse

Pendant que nous y sommes, les autres indications fournies par la NZ et qui cernent les contours rédactionnels de la « nouvelle » TLM qui pourrait apparaître sur le marché dès le début de l'année prochaine : la rédaction des sports et de la politique étrangère sera identique pour « 24-Heures » et pour la « Tribune », mais les rédacteurs concernés ne signeront qu'une seule fois (dans l'un des deux quotidiens) pour que le lec-

teur n'ait pas l'impression de lire des textes à double ; les rédactions locales, régionales et suisses resteront soigneusement distinctes, tandis que cinq journalistes seront affectés à la recherche quotidienne d'exclusivités qui feront l'originalité de la TLM... et ses principaux arguments de vente.

Une autre note de Urs P. Gasche qui fait également un rapide survol des conditions économiques dans lesquelles se trouvent les principaux quotidiens lémaniques. A l'imprimerie de la « Tribune de Genève », 30 des employés de l'imprimerie travaillent actuellement à temps partiel (quatre jours par semaine) ; les caisses de chômage et des prestations spéciales de l'employeur leur garantissent au moins 90 % de leur salaire ; les syndicats se seraient entendus pour taire l'introduction de ce travail réduit.

La manière forte au « Luzerner Tagblatt »

En Suisse allemande également, Publicitas est à la pointe de l'actualité dans le secteur de la presse pour son rôle important dans l'imbroglie étonnante des journaux lucernois.

On se souvient qu'en 1974 Publicitas, pour « sauver » le « Luzerner Tagblatt » (radical), avait racheté le paquet d'actions (80 %) détenu par l'ancien conseiller national zougais et PDG de Landis et Gyr (encore lui !) Andreas Brunner dans l'imprimerie Keller, editrice du dit journal. A titre d'« actionnaire temporaire », avait alors proclamé l'agence de publicité. Un provisoire qui dure encore aujourd'hui : les cercles radicaux ne semblent pas décidés à s'engager dans cette galère...

Mais le plus significatif est le pragmatisme dont fait preuve Publicitas dans cette affaire. Car depuis deux ans, précisément depuis que Publicitas s'est imposé avec un plan draconien de rationalisations et d'économies, la situation a considérablement évolué au « Luzerner Tagblatt » (alors

que Publicitas n'est représenté au sein du conseil d'administration de l'imprimerie Keller que par son directeur Urs Mettler qui côtoie là l'élite de la finance et de la politique radicale lucernoise). Témoignent particulièrement du changement de climat intervenu, les dernières décisions prises : à l'imprimerie Keller, 33 employés viennent d'être licenciés, sur les 166 que comptait l'entreprise ; à la clef de cette épuration, le transfert de l'impression du « Luzerner Tagblatt » sur les rotatives du très catholique « Vaterland » ; ce transfert de l'organe radical (pourtant déjà en pool d'annonces avec son concurrent local) sur les presses catholiques a fait grincer des dents à Lucerne...

— Dans la « Weltwoche », un rêve du columnist de service (Markus M. Ronner) qui raconte un sondage d'opinion sur la qualité des lecteurs de la presse suisse alémanique ; quelques pointes : la « Weltwoche », lue par ceux qui dirigent notre pays, la « Neue Zürcher Zeitung », lue par ceux qui croient diriger notre pays, la « National Zeitung », lue par ceux qui croient qu'ils devraient diriger notre pays.

La confession d'Andreas Brunner

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », à noter deux articles particulièrement intéressants. Le premier revient sur les élections à travers une enquête sur la façon dont on devient conseiller national, pourquoi on veut le devenir, et ce que l'on fait pour atteindre ce but ; le tout à travers quelques interviews, en particulier celle du PDG de Landis et Gyr, Andreas Brunner, dont l'échec a été l'un des faits saillants du dernier week-end électoral. Le second, dans la série « juridique » dont nous avons déjà relevé l'importance, fait le point de la situation légale d'un couple dont l'union n'a pas été sanctionnée par un mariage (comment adopter un enfant, par exemple).